



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2024 N°60
11 juillet 2024

-Décision du 10 juillet 2024 relative à la modification des jours
de chômages programmés pour la période du 1^{er} janvier 2024
au 31 décembre 2024

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision relative à la modification
des jours de chômages programmés pour la période
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Vu le code des transports et notamment ses articles R.4312-10, R.4312-16 et R.4400-1,

Vu la délibération no 06/2021/3.1 du 14 décembre 2021 relative à la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France en matière de chômages,

Vu la décision du directeur général du 23 novembre 2023 relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

Vu la décision du 19 juin 2024 portant délégation de signature à la directrice de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu le rapport de justification du 09 juillet 2024 présenté par la direction territoriale bassin Nord-Pas-de-Calais,

LA DIRECTRICE GENERALE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage modifié :

Le chômage de l'écluse du Jeu de Mail, sur le canal de Bourbourg, initialement prévu du 9 au 29 septembre 2024 est reporté du 07 au 27 octobre 2024.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 10 juillet 2024

**Par Délégation de la Directrice Générale,
Le Responsable adjoint de la Division
Patrimoine, Exploitation et Maintenance**

Signé

David TURPIN